



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 90581

Texte de la question

M. Mathieu Hanotin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation alarmante des nombreuses familles ne trouvant pas de place pour leur enfant handicapé dans des organismes adaptés. En Seine-Saint-Denis mais aussi partout en France, de nombreuses familles sont confrontées à de grandes difficultés. Le rapport du Sénat publié le 4 juillet 2012 indique que plus de 20 000 enfants handicapés n'ont pas de solution de scolarisation. Si des efforts ont été faits depuis, de nombreux enfants ne peuvent toujours pas bénéficier d'un enseignement adapté. Certains parents sont contraints de cesser leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant handicapé alors que celui-ci pourrait être accueilli dans un établissement scolaire. Il n'est pas normal qu'en 2014, près de 2 800 enfants aient eu à se faire scolariser en Wallonie. Force est de constater qu'en France l'on manque de moyens financiers, de personnel d'encadrement et d'aide de proximité pour ces enfants qui ont le droit d'être scolarisés dans les meilleures conditions. Aussi, il lui demande des précisions sur les mesures qui vont être prises pour régler la situation inquiétante de ces familles.

Données clés

Auteur : [M. Mathieu Hanotin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90581

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2015](#), page 7991

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)